

Soupçons d'emploi fictif au *Canard enchaîné*, une enquête ouverte

Par [Thomas Engrand](#)

Publié le 27/08/2022 à 11:46, mis à jour le 29/08/2022 à 11:52

▶ [Écouter cet article](#) ⓘ

00:00/03:29 🔊

Un journaliste de l'hebdomadaire satirique a porté plainte contre X pour abus de biens sociaux.

L'arroseur arrosé ? Connu notamment pour avoir révélé les scandales d'emplois fictifs du RPR à la mairie de Paris ou l'affaire François et Penelope Fillon, *Le Canard enchaîné* se retrouve aujourd'hui accusé d'avoir rémunéré pendant une vingtaine d'années la compagne d'un dessinateur vedette sans travail en contrepartie, dévoile Radio France.

Une plainte contre X a été déposée le 10 mai pour abus de biens sociaux et recel d'abus de biens sociaux. Étonnamment, l'individu à l'origine de cette action en justice est un journaliste de l'hebdomadaire satirique, Christophe - Nobili. Ce dernier est connu pour avoir été, avec Isabelle Barré et Hervé Lifffran, à l'origine de l'affaire sur le couple Fillon.

«*Nous avons une enquête préliminaire en cours, confiée à la brigade financière* », a confirmé le parquet. Des auditions ont été réalisées par les enquêteurs. Le préjudice pourrait s'élever à plusieurs millions d'euros au total. Toutefois, «*la plainte n'est pas déposée contre le journal ou une personne en particulier, mais contre un système* », précise M^e Pierre-Olivier

Lambert, avocat de Christophe Nobili, contacté par *Le Figaro*. « *C'est aux enquêteurs de déterminer qui a mis en place ce système, qui savait, qui en a profité* », ajoute-t-il, précisant par ailleurs que son client « *ne réclame rien* ».

C'est par hasard que ce dernier découvre il y a un an qu'une femme, qu'il n'a jamais vue dans les locaux, possède une carte de presse domiciliée au *Canard enchaîné*. Une surprise. La rédaction du palmipède étant petite, une vingtaine de journalistes permanents, tous les membres se connaissent.

« **Face à un dilemme moral** »

Il repère que ladite personne n'est autre que la compagne d'André Escaro. Un homme de 94 ans, entré au *Canard enchaîné* en 1949 et connu pour ses illustrations de la rubrique « *La mare aux canards* », en page 2 du journal. C'est aussi lui qui, en décembre 1973, a surpris des agents de la Direction de la surveillance du territoire (DST) en train de poser des micros, déguisés en plombiers. En parallèle, il a intégré dans les années 1980 le conseil d'administration de l'hebdomadaire, où il a siégé pendant une quarantaine d'années, jusqu'au 22 juin, soit un mois environ après le dépôt de plainte.

Selon son avocat, Christophe Nobili a tenté, l'hiver dernier, d'obtenir des éclaircissements de la part de sa direction et notamment de Nicolas Brimo, le directeur général délégué et directeur de la publication. Les réponses apportées n'ayant pas convaincu le journaliste, ce dernier a finalement décidé de porter plainte contre X.

Une décision difficile. « *Mon client est complètement retourné* », insiste M^e Pierre-Olivier Lambert. « *Il était face à un dilemme moral* » entre se taire pour protéger son employeur et révéler « *une information que le Canard aurait sortie si elle touchait une autre structure* », ajoute-t-il.

De son côté, Nicolas Brimo a indiqué à l'AFP : « *On n'a été ni entendus ni convoqués, on n'est pas au courant de ce qu'il y a exactement dans la plainte; on ne sait même pas (sa) date exacte.* » « *Il y a eu un rendez-vous*

entre avocats il y a quatre mois et depuis, on n'en a jamais entendu parler. On a donné des explications, j'ai cru comprendre que ces explications n'ont pas satisfait, c'est pour ça qu'il a porté plainte », a-t-il encore dit. « S'il y a des explications à donner, on les donnera bien évidemment aux policiers et à nos lecteurs », a-t-il conclu.